



**PROCÈS-VERBAL N° 10
SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE ST-BARTHÉLEMY
DU 18 MARS 2024**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal n° 09 du 11 décembre 2023
4. Communications du bureau
5. Communications de la Municipalité
6. Préavis municipal n° 01/2024 relatif au Règlement du personnel communal
 - a. Rapport de la commission ad hoc
 - b. Discussion
 - c. Décision
7. Propositions individuelles
8. Divers

A 20h00, M. Alain Favre, Président du Conseil communal, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous. La parole est ensuite donnée à la secrétaire afin de procéder à l'appel.

1) Appel

Sont excusés : Mme Tania Dévaud et MM. David Favre et Steve Paquier
Sont présents : 32 conseillères et conseillers

Le quorum est atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

2) Adoption de l'ordre du jour

Accepté sans modification.

3) Adoption du procès-verbal n° 09 du 11 décembre 2023

Accepté sans modification.

4) Communications du bureau

M. Alain Favre informe qu'il y a eu une importante participation lors des dernières votations et rappelle qu'il y a encore des cartes de vote où la signature est manquante ; ce qui implique malheureusement que le vote ne peut pas être pris en compte.

5) Communications de la Municipalité

M. Jean Claude Machoud prend la parole et indique que le réseau de distribution des eaux est vieillissant et ne correspond plus aux normes, notamment le diamètre des conduites. De plus, la grande majorité des compteurs ont dépassé leur temps normal de fonctionnement estimé entre 15 et 20 ans. 3 compteurs datant des années 1987-1991 ont dû être remplacés car ils ne fonctionnaient plus.

La Municipalité a décidé de mettre aux normes la conduite d'alimentation du Chemin des Adoux en priorité et faire une campagne de remplacement des compteurs obsolètes dans les années à venir. Pour ce faire, elle est contrainte d'augmenter le tarif de l'eau (actuellement achetée CHF 1,20 le m³ et facturée CHF 1,10) et le facturer désormais CHF 1,40 le m³ ; ce qui est encore bas par rapport aux communes avoisinantes. La location des compteurs passera à CHF 45.00 en prévision de leur amortissement sur 15 ans.

M. Bertrand Favre intervient et demande comment cela est possible étant donné que lors d'un précédent Conseil communal, il avait été dit que le prix de l'eau ne pouvait pas être augmenté du jour au lendemain et que cette procédure était soumise à diverses conditions.

M. Jean Claude Machoud répond que le règlement communal permet à la Municipalité d'augmenter le prix jusqu'à CHF 2.00 le m³ et CHF 60.00 pour les compteurs.

La parole est ensuite donnée à M. Grégory Cretegnny, nouveau boursier communal, afin de se présenter.

6) Préavis municipal n° 01/2024 relatif au Règlement du personnel communal

a) Le rapport de la commission ad hoc est lu par Mme Adrienne Favre.

b) Discussion

Avant de passer au débat, M. Alain Favre questionne la Municipalité quant à ce qui va être voté ; si c'est le préavis qu'elle a établi ou le règlement comprenant les modifications de la commission ad hoc.

Après divers échanges, il est d'abord décidé de passer à la discussion afin d'établir ce qui sera ensuite voté.

M. Pierre-Alain Dévaud demande à la Municipalité si elle est en accord avec les modifications apportées par la commission ad hoc.

Mme Pamela Burdet confirme.

M. Jean-Pierre Allaz fait part qu'il trouve ambigu le fait que l'échelle des salaires ait été supprimée et qu'il serait mieux de se référer au système du canton de Vaud pour avoir un cadre plus clair.

Mme Adrienne Favre lui répond qu'une échelle de salaire, telle que celle de l'Etat de Vaud, est complexe à introduire car elle est basée sur bon nombre de critères tels que l'âge, l'expérience, la formation et cela est peu adéquat pour une commune où chaque fonction est occupée par une seule personne. La fixation du salaire et les augmentations incombent à la Municipalité en fonction de la capacité financière de la commune.

M. Tonino Natale appuie sa réponse et indique qu'une échelle de salaire est utile quand il y a un grand nombre d'employés et que c'est un outil que les RH utilisent pour que les salaires soient égaux entre les personnes mais que pour 4 ou 5 employés, cette gestion est facilement assumable.

Mme Vilma Pirrello précise que l'effectif plein temps correspond à 2,1.

M. Bertrand Favre demande si la prime de départ concerne également la Municipalité.
Mme Pamela Burdet répond que ce n'est pas le cas et qu'elle ne concerne que les employés de la commune.

Plus personne n'ayant de question, M. Alain Favre demande à la commission ad hoc si elle propose son texte, en tant qu'amendement, pour remplacer la version du règlement du personnel communal soumis par la Municipalité.

La réponse étant positive, l'amendement est soumis au vote :

Oui : 30 Non : 0 Abstention : 1

Le vote du Conseil communal portera par conséquent uniquement sur le Règlement du personnel comportant les modifications apportées par la commission ad hoc.

c) **Décision :**

Le Président donne lecture des conclusions :

- Vu le préavis municipal n° 01/2024 du 05 février 2024 ;
- Oui le rapport de la commission ad hoc ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

Le Conseil communal décide avec :

Oui : 29 Non : 0 Abstention : 2

d'accepter le Règlement du personnel communal présenté par la Municipalité avec les modifications proposées par la commission ad hoc.

7) Propositions individuelles

Néant

8) Divers

M. Julien Corbaz questionne la Municipalité par rapport à la fermeture de la route entre Echallens et Goumoëns-la-Ville si, en cas de trafic trop important au Chemin des Adoux et sous le château, la commune a la compétence d'imposer des restrictions de circulation et d'indiquer ces routes en « bordiers autorisés et accès au centre sportif ».

M. Jean Claude Machoud répond que la Municipalité peut en faire part à la police et que cette mesure peut être mise en place rapidement.

M. Bertrand Favre prend la parole et interroge sur plusieurs sujets :

- Concernant la problématique de l'eau et notamment la fuite conséquente qui avait été constatée aux Adoux, il souhaiterait savoir, pour le prochain Conseil, le nombre de m³ d'eau souillée qui arrive à Bioley-Orjulaz quand c'est une journée sèche et quand c'est une journée pluvieuse, car, dans cette situation, cela déborde. Selon lui, il y a encore trop de cheneaux qui vont dans la conduite de séparatif.

M. Jean Claude Machoud a fait des recherches pour comprendre pourquoi ce problème a mis du temps à être réparé. Il y a eu un enchaînement d'évènements impliquant que cela n'a pas été traité comme cela aurait dû. Pour les eaux claires et les eaux usées, passablement de regards sont communs, donc quand il y a beaucoup d'eau, les eaux claires passent du côté des eaux usées. Pour éviter ce débordement, il y aurait la possibilité de mettre des capots. C'est en cours de réflexion afin d'étudier la faisabilité.

- Par rapport à la grande-salle, il interroge quant au nouveau système d'ouverture des portes qui a été modifié et qui est, selon lui, défaillant. Car si une personne sort et n'a pas de clé, elle reste coincée à l'extérieur.

M. Giuseppe Greco répond que ce nouveau système utilisant des badges est plus facile à gérer et évite de nouvelles déprédations au niveau des serrures qui impliquaient à chaque fois de tout changer, ce qui avait un coût conséquent. Les badges ont été reprogrammés, le problème est maintenant résolu.

- En côtoyant un citoyen de Bettens, il lui a été rapporté que leur Municipalité allait solliciter notre commune pour instaurer une taxe pour l'utilisation de leur stand de tir.

M. Jean Claude Machoud confirme ceci et informe qu'une convention est en cours d'élaboration. Cela fait 8 ans que notre commune utilise les infrastructures de Bettens mais ces derniers ne se sont manifestés que l'an dernier. La facturation sera normalement faite au prix de revient, soit environ CHF 1000.00 par année ; plus éventuellement d'autres petits frais en fonction des services proposés. Notre commune n'ayant pas de stand de tir sur son territoire, nous n'avons pas d'autre choix que d'utiliser les infrastructures d'une autre commune.

- Par rapport au restaurant, il aimerait savoir s'il n'y a qu'un seul bail pour le restaurant et les locaux annexes ou si ce sont 2 baux distincts et est-ce que les loyers sont bien payés.

M. Giuseppe Greco répond qu'il y a effectivement plusieurs baux.

Mme Vilma Pirrello ajoute que, par rapport à l'encaissement des loyers, c'est quelque-chose qui est de compétence municipale et qu'elle ne souhaite pas dévoiler cet aspect tout en précisant que la Municipalité est attentive à cela.

M. Jean-Pierre Allaz demande s'il est prévu que les volets du bâtiment de l'ancienne poste, notamment l'appartement de l'étage, soient bientôt changés et remis en place.

M. Giuseppe Greco répond que c'est un bâtiment qui coûte cher et apporte peu de rendement. Il budgétise par conséquent les travaux au fur et à mesure de leur importance et pour le moment, les fenêtres sont à changer en priorité pour éviter des infiltrations d'eau. Les volets sont toutefois également prévus par la suite.

M. Jean-Pierre Allaz souhaiterait également savoir ce qui est prévu de faire au niveau des routes cette année.

M. Jean Claude Machoud répond qu'il a fait le tour du village afin d'inventorier ce qu'il fallait envisager comme travaux. Il y a notamment une route en mauvais état à refaire en priorité dans le quartier de la chapelle.

Pour le pont près de l'administration communale, des témoins ont été installés pour voir s'il y a des mouvements sur la structure, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

M. Gino Angelini ajoute qu'une planification a été mise en place et que selon l'évolution, ils vont faire en conséquence ; la situation est actuellement sous contrôle. De plus, il ajoute qu'ils ont reçu l'information qu'il n'y aurait aucune participation de l'armée.

M. Bertrand Favre reprend la parole par rapport à un problème qu'il y a eu avec les eaux usées qui se sont bouchées à cause d'une chambre cassée et dont la commune a dû payer la réparation. Il propose à la Municipalité d'écrire aux propriétaires de terrains pour les avertir qu'ils en sont responsables.

M. Jean Claude Machoud explique ce qui s'est passé et confirme que la commune a payé les réparations.

Mme Vilma Pirrello informe qu'il est effectivement prévu qu'un courrier soit établi à tous les propriétaires afin qu'ils effectuent des vérifications sur leurs parcelles et qu'un délai leur sera imparti pour signaler toute défectuosité sinon, en cas d'incident, les frais de réparation seront à leur charge.

M. Cédric Glauser souhaite savoir où en sont les demandes pour passer le Chemin de la Cotze et le tronçon où il y a les arrêts de bus à la grande-salle en zone 30km/h ainsi que la création d'un passage piétons à cet endroit.

Pour la route au niveau de la grande-salle, M. Jean Claude Machoud informe que la DGMR viendra prochainement sur site afin de discuter des possibilités.

Pour le Chemin de la Cotze, M. Gino Angelini rappelle qu'il n'y a pas la possibilité de la passer en zone 30km/h car il s'agit d'une voie sans issue utilisée par les riverains. La DGMR ne veut pas entrer en matière.

M. Jean-Pierre Allaz demande s'il n'y aurait pas la possibilité de déplacer le panneau du 50km/h qui se trouve à l'entrée du Chemin des Adoux en venant de Goumoëns à la hauteur de celui qui a déjà été déplacé du côté du terrain d'entraînement.

M. Gino Angelini répond qu'ils vont en faire la demande à la DGMR.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h00.

St-Barthélemy, le 04 avril 2024

Le Président  Alain Favre

Conseil Communal
LIBERTÉ
ET
PATRIE
* ST. BARTHÉLEMY *

La Secrétaire  Carole Bugnon